

## Communiqué de presse

### La police de l'eau et de la nature coordonnée

Thomas Degos, préfet du Morbihan, a réuni le jeudi 17 mars 2016 le comité stratégique de la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Morbihan en présence des représentants des parquets de Lorient et de Vannes et du Commandant du groupement de gendarmerie.

**La MISEN décline et anime les politiques de l'eau et de la nature et coordonne l'action des polices de l'environnement dans le cadre d'un plan de contrôle.**

Dans ce cadre le préfet du Morbihan a validé :

- Le volet stratégique du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2016-2018 dont les objectifs prioritaires sont la restauration de la continuité écologique et des zones humides, la réduction des phénomènes d'eutrophisation littorale, la lutte contre les algues vertes, le traitement des eaux usées et la réduction des pollutions par les nitrates ;
- Le plan de contrôles 2016.

Le préfet a signé avec les représentants des parquets, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (**ONCFS**) et de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), un protocole départemental de traitement des infractions dans le domaine de l'environnement. **Ce protocole va permettre d'augmenter l'efficacité des services de police de l'environnement.**

La surveillance du territoire vise deux objectifs :

- atteindre le bon état des eaux défini par la directive cadre européenne sur l'eau (aujourd'hui 41 % des masses d'eau sont en bon état, il faut atteindre 75 % en 2021) ;
- préserver la biodiversité à l'échelle du territoire du Morbihan.

En 2015, la MISEN a coordonné plus de 80 actions prioritaires et plus de 3 000 contrôles eau et nature ont été menés, donnant lieu à 445 procès verbaux et 226 mesures ou sanctions administratives. Ceux-ci ont porté sur l'amélioration de la qualité de l'eau, la recherche de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, la préservation du patrimoine naturel, le respect de la réglementation de la pêche et de la chasse.

*Toute l'information sur*  
[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)